

Communauté de pratique portant sur la gestion de l'eau

Rapport synthèse : Rencontre du 21 octobre 2022 portant sur la gestion
de l'eau



Ce document a été préparé par Les Amis de la montagne.

Renseignements :

Les Amis de la montagne

1260, chemin Remembrance

Montréal (Québec) H3H 1A2

514 843-8240

lemontroyal.qc.ca

info@lemontroyal.qc.ca

Février 2023

Table des matières

Résumé du rapport synthèse	4
Mots des conférenciers	5
Agir collectivement pour la gestion de l'eau sur le mont Royal	6
Synthèse des discussions de l'atelier participatif	7
Déroulement de l'atelier	7
Les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le mont Royal	7
Trois enjeux principaux qui appellent à la collaboration	7
Sept enjeux partagés par plusieurs institutions	10
Une vision commune de la gestion de l'eau sur le mont Royal	13
Les conditions gagnantes et collaboratives pour concrétiser la vision	13
Constats émanant de l'atelier et occasions à saisir	15
Références	17



Communauté de pratique portant sur la gestion de l'eau sur les terrains institutionnels du mont Royal

Résumé du rapport synthèse

Gérer l'eau sur le Site patrimonial du Mont-Royal n'est plus une option, mais une véritable nécessité. Les institutions sises à flanc de montagne doivent composer avec un relief escarpé, avec l'augmentation de la fréquence des pluies extrêmes causées par les changements climatiques, et avec la récente réglementation municipale en la matière, pour relever les défis que pose la gestion de l'eau sur le mont Royal. Dans ce contexte, la gestion de l'eau est au cœur des préoccupations de la communauté institutionnelle dont plusieurs organisations planifient des projets qui ont le potentiel de remettre en valeur la ressource en eau et de répondre aux enjeux mentionnés ci-haut.

La première rencontre de la communauté de pratique portant sur la gestion de l'eau qui s'est déroulée le 21 octobre 2022 a été l'occasion pour les partenaires institutionnels d'énoncer une dizaine d'enjeux importants, dont certains principaux appellent à la collaboration, en plus de réunir les éléments d'une vision commune pour la gestion de l'eau sur la montagne.

Trois enjeux principaux qui appellent à la collaboration :



ENJEUX DE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE



ENJEUX DE CONCERTATION



ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Sept enjeux liés à l'eau partagés par plusieurs institutions du mont Royal :

Enjeux géomorphologiques - Enjeux des changements climatiques - Enjeux de protection des milieux naturels - Enjeux de protection du patrimoine bâti - Enjeux de sécurité - Enjeux économiques - Enjeux de sensibilisation

Une première vision commune de la gestion de l'eau

Faire de la gestion naturelle de l'eau l'apanage d'une communauté institutionnelle qui se donne les moyens de mutualiser les efforts de ses membres, et qui reconnaît l'importance de l'eau pour le rehaussement de la biodiversité et la protection des paysages de la montagne.

Cinq conditions gagnantes et collaboratives pour concrétiser la vision :

Adopter une approche proactive - Poursuivre les efforts de concertation et se doter d'outils adaptés - Participer activement aux processus de modifications réglementaires en matière de gestion de l'eau - Développer une stratégie de financement - Adopter une approche paysagère et naturelle.

Cet exercice de concertation a permis de faire ressortir trois constats importants pour lesquels des pistes de solution sont envisageables.

Constat 1 : La planification de la gestion de l'eau doit découler d'une vision commune entre les partenaires de la montagne

Occasion 1 : Adopter une vision commune de la gestion de l'eau sur le territoire du mont Royal.

Constat 2 : Une réflexion concertée portant sur la gestion de l'eau doit être poursuivie

Occasion 2 : Doter la démarche de concertation d'outils collaboratifs et de mécanismes de partage de l'information efficaces

Constat 3 : La complexité du mont Royal appelle au développement d'outils réglementaires adaptés au contexte de la montagne en matière de gestion de l'eau

Occasion 3 : Lancer une démarche collaborative de modification réglementaire réunissant la Ville de Montréal et les institutions de la montagne

MOTS DES CONFÉRENCIERS



Daniel Chartier, architecte paysagiste et gouverneur des Amis de la montagne

L'eau est source de vie, de beauté ou même d'émerveillement. Malheureusement, elle peut aussi se transformer en torrents ou en coulées de boue qui dévastent tout.

Le mont Royal est une montréalaise. L'écoulement de leurs eaux et la dynamique de leurs milieux naturels sont conditionnés par leur morphologie, généralement un pourtour pentu, un cœur en pente douce, parsemé de milieux humides ou de lacs, naturels ou créés par l'homme.

Cette Montagne qui domine Montréal est profondément aimée des Montréalais. Ils expriment non seulement leur affection pour ce lieu emblématique, mais ils exigent de tous et chacun des gestes de la plus haute qualité qui rendront sa nature encore plus magnifique, encore plus impressionnante.

Pendant plus de vingt ans, avec des équipes multidisciplinaires formées d'architectes paysagistes, d'ingénieurs civils, de biologistes, d'ingénieurs forestiers, de techniciens civils ou en aménagement de la faune, d'urbanistes... j'ai œuvré à mettre en valeur les eaux de la montagne non seulement de façon fonctionnelle, mais aussi pour développer leur potentiel paysager et écologique. Une variété de techniques a été utilisée... avec des succès tout aussi variés. Je vous invite à observer attentivement les résultats et à tirer parti de leurs enseignements.

La gestion ou le développement des institutions et autres composantes de la montagne exigent des actions convergentes à une multitude de niveaux dont la mise en valeur des milieux naturels et la mise en scène des paysages. Vivez pleinement cette expérience de la montagne, avec ses contraintes immenses et ses récompenses exceptionnelles.

Profitez-en !



Nicolas Milot, conseiller Innovation, dossiers stratégiques et partenariats à la direction générale de la Communauté métropolitaine de Montréal

Autour du mont Royal, de multiples acteurs publics et privés concrétisent leur mission par la réalisation d'actions qui contribuent au dynamisme des quartiers et de la ville en général. Ces derniers, en partageant l'espace magnifique de la montagne, doivent néanmoins tenir compte d'enjeux collectifs qui les réunissent, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'eau. Or, l'atteinte d'objectifs communs de protection de la biodiversité, des ressources en eau et de résilience face à la transformation de l'environnement implique des efforts qui dépassent la réalisation des objectifs individuels fixés par chacun.

Dans ce contexte, la création d'espace de dialogue entre les acteurs partageant le patrimoine collectif qu'est le mont Royal est nécessaire. Cet espace permet la création d'une vision commune des problèmes à prendre en charge et potentiellement des solutions à mettre de l'avant. Envisager la gestion de l'eau sur la montagne dans une perspective de bassin versant permet également de mettre en évidence les liens d'interdépendance entre les acteurs de la montagne. Enfin, le dialogue est nécessaire pour surmonter les inévitables défis de gouvernance et de responsabilités qui accompagneront la mise en œuvre des solutions.

La réflexion entamée par la communauté institutionnelle du mont Royal a le potentiel de faire découler des initiatives collectives permettant non seulement de tisser des liens étroits entre partenaires, mais aussi d'apporter des solutions plus intégrées pour la gestion de l'eau sur ce territoire d'exception.

Agir collectivement pour la gestion de l'eau sur le mont Royal

Gérer l'eau sur le Site patrimonial du Mont-Royal n'est plus une option, mais une véritable nécessité. Au fil de l'urbanisation, l'eau s'écoulant de la montagne ou retenue sur celle-ci a été progressivement dissimulée dans des canalisations et dans des infrastructures souterraines. Malgré tout, sa présence naturelle est toujours perceptible par une diversité de milieux humides (marais, étangs, coulées, ruisseaux intermittents) et par des résurgences dans les failles des nombreuses parois rocheuses qui caractérisent le site. Surtout, l'eau demeure essentielle pour le maintien de la biodiversité et de la mosaïque d'habitats qui constituent les paysages exceptionnels du mont Royal.

Toutefois, les changements climatiques imposent déjà de nouvelles conditions qui perturbent le cycle de l'eau et qui sont susceptibles de nuire à la pérennité des milieux naturels et des infrastructures. Parmi ces conditions, l'augmentation de la fréquence des pluies extrêmes et des périodes de sécheresse ainsi que la hausse des risques d'inondations dans certaines zones pourraient avoir des impacts significatifs sur la biodiversité, sur les aménagements extérieurs et sur la sécurité des usager(-ère)s.

Dans ce contexte, la gestion de l'eau est au cœur des préoccupations de la communauté institutionnelle du mont Royal. D'ailleurs, plusieurs organisations sises à flanc de montagne planifient des projets qui ont le potentiel de remettre en valeur la ressource en eau et de répondre aux enjeux mentionnés ci-haut. Certaines d'entre elles envisagent, entre autres, la transformation de surfaces minéralisées en espaces verts, la réalisation d'espaces de biofiltration, la création de milieux humides, la création de réseaux végétalisés de captation des eaux de ruissellement, ou encore la construction d'infrastructures de rétention des eaux de pluie.

Alors que l'ampleur des défis techniques, environnementaux, financiers, organisationnels et réglementaires se révèle aux gestionnaires des institutions, ces dernier(-ère)s réfléchissent déjà aux pistes d'actions collaboratives qui pourraient leur permettre d'optimiser la gestion de l'eau, non seulement dans leur projets, mais à l'échelle de la montagne. Leurs ambitions pourraient bien être une occasion de redonner une place à l'eau sous toutes ses formes pour qu'elle puisse jouer son rôle dans la résilience de la biodiversité sur le Site patrimonial.

Ce rapport synthèse présente les faits saillants de la première communauté de pratique portant sur la gestion de l'eau qui s'est déroulée le 21 octobre 2022 dans le cadre des *Rencontres des institutions du mont Royal portant sur la gestion écologique de leurs propriétés*. Il intègre des échos des deux conférences présentées respectivement par M. Daniel Chartier, architecte paysagiste et gouverneur des Amis de la montagne, ainsi que par M. Nicolas Milot, conseiller Innovation, dossiers stratégiques et partenariats à la direction générale de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Ce document est un outil d'aide à la décision et il constitue une trace de l'évolution des réflexions des gestionnaires institutionnels qui cumulent collectivement une foule d'expériences professionnelles et complémentaires. Son chapitre *Synthèse des discussions de l'atelier participatif* expose les principaux éléments des discussions qui ont été regroupés dans trois sections distinctes : *Les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le mont Royal*, *Une vision commune de la gestion de l'eau sur le mont Royal* et *Les conditions nécessaires pour concrétiser la vision*. Tandis que le chapitre *Constats émanant de l'atelier et occasions à saisir* propose des pistes de solutions pour la suite de la démarche de concertation de la communauté institutionnelle.

Synthèse des discussions de l'atelier participatif

Déroulement de l'atelier

La première étape de l'atelier permettait à chaque participant(e) d'énoncer des enjeux relatifs à la gestion de l'eau et d'identifier ceux pour lesquels une réponse collaborative peut être envisagée. Ensuite, les participant(e)s ont proposé des pistes de solutions collaboratives destinées à répondre aux enjeux.

La deuxième étape consistait à énoncer des éléments pouvant constituer une vision pour la gestion de l'eau sur le mont Royal, des conditions gagnantes pour mener des collaborations fructueuses et des actions prioritaires à mettre en œuvre pour concrétiser une vision idéale.

Les enjeux liés à la gestion de l'eau sur le mont Royal

La diversité et la complexité des enjeux mentionnés témoignent de la nécessité de la démarche de concertation portant sur la gestion de l'eau entamée par les institutions. Pour les fins de la synthèse, les éléments de discussion abordés par les participant(e)s sont regroupés dans les deux sections thématiques suivantes : *Trois enjeux principaux qui appellent à la collaboration* et *Sept enjeux partagés par plusieurs partenaires*.

TROIS ENJEUX PRINCIPAUX QUI APPELLENT À LA COLLABORATION

Enjeux de la responsabilité collective

De manière générale, les participant(e)s avancent que la capacité d'intervention d'une organisation sur le réseau hydrique de la montagne est sectorielle, c'est-à-dire qu'elle se limite uniquement aux terrains dont elle a la responsabilité.

Par ailleurs, les participant(e)s reconnaissent que l'inaction ou les interventions menées en amont des bassins versants peuvent avoir des conséquences pour la gestion de l'eau sur les terrains en aval. Dans ce contexte, ces dernier(-ère)s s'interrogent sur leur responsabilité de retenir des volumes d'eau importants sur leurs propriétés, alors que celle-ci provient de terrains voisins situés en amont.

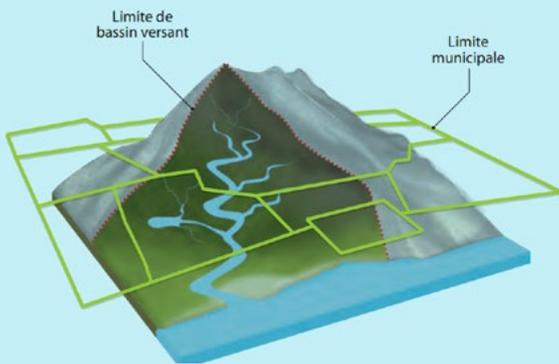
De plus, certain(e)s affirment que toutes les organisations ne disposent pas de conditions territoriales optimales pour gérer l'eau. Ces dernières seraient inégales face à cet enjeu. Par exemple, certains terrains sont exigus, offrent peu de capacité de rétention et font face à des débits importants, alors que d'autres offrent de grandes surfaces où la capacité de rétention est suffisante.

En somme, les représentant(e)s estiment que la responsabilité de la gestion de l'eau est appelée à être mieux partagée par un ensemble d'organisations et que des actions concertées doivent être envisagées, étant donnée que l'eau se déplace naturellement d'un terrain à l'autre, et ce, sans égard aux limites administratives.

Toutefois, se projetant vers l'avenir, des gestionnaires s'interrogent sur les responsabilités économiques et opérationnelles des partenaires, advenant la réalisation d'infrastructures communes de gestion de l'eau. Certain(e)s soulignent qu'ils n'ont pas l'expérience d'avoir élaboré une entente de gestion concernant la mutualisation d'infrastructures.

L'eau définit son propre territoire : le bassin versant

Délimité par la ligne de partage des eaux (la crête des montagnes), le bassin versant recueille l'ensemble des précipitations qui tombent sur son territoire. Une fois au sol, l'eau ruisselle naturellement vers les points bas, formant des cours d'eau de différentes envergures. Toutefois, les limites administratives en place ne correspondent ni au parcours de l'eau ni aux délimitations des bassins versants, ce qui appelle les parties prenantes à se concerter pour optimiser la gestion de l'eau.



Tiré du Guide de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'intention des municipalités, conçu par le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François.

Enjeux de concertation

Les discussions ont fait ressortir l'absence d'une vision commune pour la gestion de l'eau sur le Site patrimonial du Mont-Royal, ainsi que le manque d'outils de mutualisation des connaissances entre les institutions. Certain(e)s des gestionnaires de projet présent(e)s estiment que les professionnel(le)s, issu(e)s de différents domaines comme l'ingénierie, l'architecture de paysage ou la biologie, partagent rarement la même vision de la gestion de l'eau. Cette dernière changerait, de projet en projet en fonction des expertises mandatées.

Au niveau de la planification, d'autres estiment que la notion de plan directeur de l'eau est relativement floue, ce qui donne lieu à la réalisation de plans dont les éléments pris en considération ne sont pas standardisés. D'autre part, certain(e) participant(e)s soulignent qu'il n'existe pas d'outils permettant aux partenaires de la montagne d'accéder facilement à des données rigoureuses portant sur l'eau qui pourraient les aider dans leur planification.

Une approche concertée : la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) est une approche de gestion écosystémique qui tient compte des processus naturels et des activités humaines à l'échelle du bassin versant. La GIEBV réunit les intérêts, les ressources et les contraintes des différents acteurs issus des milieux institutionnels, municipaux, associatifs et civils. L'approche, qui nécessite la concertation entre les acteurs concernés, permet l'adoption d'une vision globale, l'établissement de la priorité des actions et la réalisation de solutions ayant une incidence positive sur le bassin versant.

La GIEBV est basée sur un cycle composé de 6 étapes :

1. Analyse du bassin versant (portrait et diagnostic)
2. Détermination des enjeux et des orientations
3. Détermination des objectifs et choix des indicateurs
4. Élaboration d'un plan d'action
5. Mise en œuvre du plan d'action
6. Suivi et évaluation du plan d'action



Tiré de : Gestion intégrée de l'eau, réalisé par COBALI.

Une définition de plan directeur de l'eau (PDE) concerté

Les plans directeurs de l'eau (PDE) découlent généralement des quatre premières étapes du cycle ci-haut. Ces derniers sont des outils de planification dont la mise en œuvre est assurée par les parties prenantes engagées en fonction de leurs intérêts, leur expertise, leur engagement et leurs pouvoirs.

Le PDE se compose des sections suivantes :

- Un portrait, qui décrit l'état actuel de la ressource
- Un diagnostic qui permet d'alimenter les enjeux majeurs d'un bassin versant
- Des orientations, objectifs et des pistes d'action visant à répondre aux problématiques
- Un plan d'action qui identifie les actions à mettre en place en collaboration avec les acteurs de l'eau

Tiré de : *Gestion intégrée de l'eau, réalisé par COBALI.*

Enjeux réglementaires

Les participant(e)s soulignent que les institutions du mont Royal sont assujetties aux règlements municipaux de la Ville de Montréal en matière de gestion de l'eau, notamment le *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales - 20-030*, qui influence la planification des aménagements extérieurs. Récemment adoptées (2020), les dispositions du règlement seraient difficiles à maîtriser par les gestionnaires.

Surtout, le règlement est jugé par plusieurs comme étant mésadapté aux spécificités du territoire du mont Royal. Il constituerait un frein à la réalisation d'aménagements innovants visant à optimiser la gestion de l'eau à l'échelle du Site patrimonial. Par exemple, des participant(e)s avancent que les dispositions du *règlement 20-030* obligent l'élaboration de plans de gestion de l'eau pour chacun des terrains dont ils ont la responsabilité. De ce fait, les institutions ont tendance à travailler en silo et à privilégier une approche de gestion individuelle aux dépens d'une approche globale et concertée. Aussi, certain(e)s soulignent qu'en vertu de ce règlement, chaque organisation est responsable de retenir un volume d'eau prédéterminé sur ses terrains et qu'il n'est pas permis de mutualiser les capacités de rétention entre les institutions. Par conséquent, il serait difficile d'optimiser la rétention de l'eau à l'échelle de la montagne.

Certain(e)s participant(e)s témoignent de la complexité des démarches pour l'obtention d'autorisations de rénovation de bâtiments qui sont aux prises avec des enjeux d'infiltration d'eau. L'action rapide, qui est jugée nécessaire dans ces circonstances, est ralentie en raison des délais causés par les demandes d'autorisations.

D'autre part, certain(e)s soulignent que la législation provinciale en matière d'environnement restreint le type d'intervention qui peut être mené en milieux naturels, alors que certains de ces derniers auraient une capacité de rétention d'eau intéressante. Ils ajoutent que des aménagements de rétention faits dans des milieux naturels pourraient contribuer à rehausser la qualité des habitats en les rendant plus riches en biodiversité.

Réglementation montréalaise en matière de gestion de l'eau

En juin 2020, la Ville de Montréal a adopté, pour l'ensemble de son territoire, son Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales - 20-030.

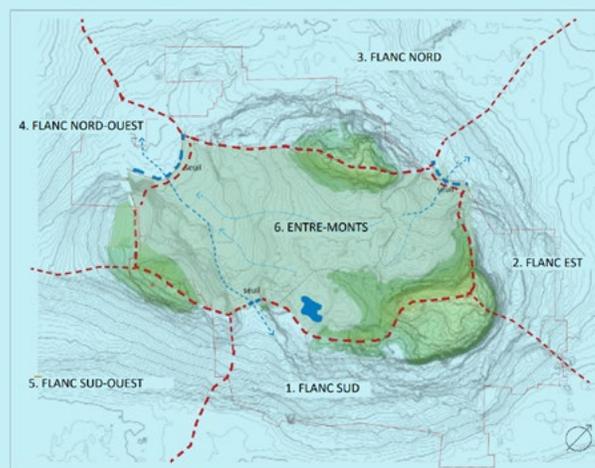
Ce dernier introduit des exigences auxquelles les institutions doivent se conformer, entre autres :

- L'obligation, pour tout immeuble [...] dont la superficie de la surface imperméable est de plus de 1000 mètres carrés, de retenir les eaux pluviales à l'aide d'un système de gestion des eaux pluviales. (art. 119)
- L'obligation de maintenir le système de gestion des eaux pluviales de son immeuble en bon état de manière à ce qu'il puisse maintenir sa performance hydraulique en tout temps. (art. 124)

Tiré du règlement 20-030 de la Ville de Montréal.

Écho des conférences | Les bassins hydrographiques du mont Royal

Déterminées par la ligne de crête dominante du mont Royal, six unités géographiques (bassins versants) découpent son territoire. Cinq d'entre elles se situent sur les flancs et une au centre des trois sommets.



UNITÉS TOPOGRAPHIQUES : plan schématique. Source : DGPV, VidéM
La ligne de crête dominante de la montagne délimite à la fois des unités de paysage et les bassins hydrographiques d'origine

Carte des unités topographiques du mont Royal, tirée du **chapitre Natures** de **L'Atlas du paysage du mont Royal**

Mentionné par Daniel Chartier.

SEPT ENJEUX PARTAGÉS PAR PLUSIEURS INSTITUTIONS

Enjeux géomorphologiques

Les défis liés aux caractéristiques géomorphologiques de la montagne sont partagés par l'ensemble des institutions et ont été mentionnés à plusieurs reprises. Le relief prédominant du mont Royal, ses pentes abruptes et ses escarpements rocheux sont autant d'éléments qui accélèrent la vitesse de l'eau. Par ailleurs, dans certains secteurs, la nature des sols (présence de la roche-mère en surface) offre peu de capacité de rétention et entraîne des résurgences rendant parfois le parcours de l'eau imprévisible. Ces derniers éléments, combinés avec la taille importante des bassins versants de la montagne, peuvent créer de forts débits sur les terrains institutionnels qui se situent en aval des sommets. Tous ces facteurs peuvent compliquer la gestion de l'eau.

Enjeux des changements climatiques

Les effets des changements climatiques sur la gestion de l'eau, notamment le risque que la fréquence et l'intensité des pluies extrêmes augmentent, sont aussi reconnus par les participant(e)s. Selon certain(e)s, ces effets pourraient, entre autres, accentuer le phénomène d'érosion et causer des inondations pouvant nuire à la sécurité de leurs usager(-ère)s. À ce sujet, plusieurs gestionnaires présent(e)s partagent un sentiment d'urgence qui les motive à agir rapidement pour créer des systèmes de gestion de l'eau plus résilients.

Quelques impacts saisonniers des changements climatiques qui peuvent affecter la gestion de l'eau

Hiver	↑ Température Précipitations totales (- de neige, + de pluie) Cycle gel-dégel/redoux ↓ Froids extrêmes (fréquence, durée, intensité)
Printemps	↑ Température Crue printanière hâtive Précipitations totales (- de neige, + de pluie)
Été	↑ Température Chauds extrêmes (fréquence, durée, intensité) Pluies extrêmes (fréquence, intensité) Étiages (durée, sévérité)
Automne	↑ Température Pluies extrêmes (fréquence, intensité) Étiages (durée, sévérité)

Consultez le tableau synthèse des projections climatiques pour les régions de Montréal et Laval dans l'ouvrage : [Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour les régions de Montréal et Laval](#), réalisé par Ouranos.

Enjeux de protection des milieux naturels

Plusieurs participant(e)s soulignent que la montagne et les terrains institutionnels sont composés d'une mosaïque de milieux, parfois minéralisés (rues, stationnements, etc.) et parfois naturels. Dans ces conditions, certain(e)s expliquent que l'eau qui ruisselle sur les grandes surfaces imperméables transporte des sédiments contaminés par des matières polluantes vers les milieux naturels, ce qui pourrait mener à leur dégradation. À l'inverse, l'eau et les sédiments en provenance des milieux naturels peuvent obstruer des caniveaux ou même causer des dommages aux infrastructures.

Dans plusieurs secteurs, l'absence d'infrastructures naturelles permettant de filtrer les eaux de ruissellement à proximité des surfaces minéralisées (zone tampon végétalisée) est évoquée.

Écho des conférences | Pour une planification réussie des ouvrages de gestion de l'eau

La montagne est un lieu exceptionnel pour lequel plusieurs aspects sont à considérer : une planification fonctionnelle, paysagère et écologique est cruciale.

Une étude multidimensionnelle peut, entre autres, comporter une analyse des sites potentiels pour des ouvrages de rétention d'eau, une analyse des corridors d'écoulement des eaux et des interfaces avec les réseaux de mobilité (piétons, cyclables, automobiles), une caractérisation des habitats fauniques et des occurrences animales, ou encore une analyse paysagère.

À titre d'exemple, lors de la consultation publique portant sur le réaménagement de l'entrée Peel du parc du Mont-Royal, menée par l'Office de consultation publique de Montréal en 2007, la Ville a mené une étude multidimensionnelle du secteur dont certaines données sont toujours pertinentes. [Consultez la liste de documentation](#) déposée dans ce dossier pour apprécier les résultats de ces analyses.

Mentionnée par Daniel Chartier.

Enjeux de protection des patrimoines bâtis

Selon certain(e)s participant(e)s, plusieurs institutions du mont Royal sont chargées de l'entretien de bâtiments patrimoniaux et d'infrastructures dont l'état de dégradation nécessite des interventions rapides. L'eau s'infiltré déjà dans certains bâtiments, parfois en sous-sol, parfois par les toitures, ce qui accélère leur détérioration.

Enjeux de sécurité

En ce qui concerne les bâtiments institutionnels, selon certain(e)s gestionnaires, les infiltrations d'eau constituent un problème sanitaire. Ces dernières peuvent causer des moisissures et créer des conditions favorables à la prolifération de bactéries pouvant causer des préjudices pour la santé humaine.

Au sujet des aménagements extérieurs, plusieurs gestionnaires estiment que leurs infrastructures actuelles n'ont pas la capacité de répondre à des événements climatiques de grande ampleur. Ces événements peuvent non seulement causer des dommages importants aux aménagements extérieurs, mais aussi entraîner des inondations dans certains secteurs ainsi que des éboulements qui peuvent être un danger pour les usager(-ère)s.

Enjeux économiques

Les projets liés à la gestion de l'eau sont onéreux selon certain(e)s participant(e)s. Des ouvrages de rétention structurels, comme des bassins de rétention enfouis, entraînent des coûts élevés pour lesquels il est difficile d'entrevoir le retour sur l'investissement. De plus, l'atteinte de critères réglementaires, en regard de la performance des infrastructures ou de la mise en valeur du patrimoine, ferait augmenter les coûts de projets.

Certain(e)s participant(e)s soulignent que l'embauche d'expert(e)s multiples pour mener à bien les projets de gestion de l'eau entraîne des coûts importants. D'autres témoignent du fait que les négociations entre ces professionnel(le)s ont tendance à prolonger les échéances, ce qui mène à des dépassements de coûts.

Des recherches de financement menées par certain(e)s gestionnaires présent(e)s révèlent que peu de subventions sont disponibles pour leurs aménagements liés à l'eau. Le soutien financier existant serait destiné uniquement aux interventions entre la Ville et des propriétaires privés, et ce, dans des circonstances précises.

Enjeux de sensibilisation

Le public qui fréquente la montagne, dont les personnes résidentes à proximité, pourrait avoir de la difficulté à saisir l'importance des interventions en matière de gestion selon certain(e)s participant(e)s. La méconnaissance des enjeux liés à l'eau pourrait entraîner un manque d'appui en faveur des interventions à venir.

L'entrée Peel du parc du Mont-Royal, un accès à découvrir

En 2011, les Amis de la montagne ont produit une courte vidéo destinée au grand public qui présente les aménagements de l'entrée Peel du parc du Mont-Royal et qui témoigne de la présence importante de l'eau sur la montagne ainsi que dans ce secteur. [Consulter la vidéo.](#)



Une vision commune de la gestion de l'eau sur le mont Royal

Les échanges en sous-groupes ont fait ressortir des éléments d'une vision commune pour une gestion idéale de l'eau sur le mont Royal. L'adoption d'une vision partagée est attrayante pour plusieurs gestionnaires qui estiment qu'elle peut faciliter et accélérer la prise de décision. D'autres pensent que cette dernière peut faire découler une méthodologie de travail standardisée basée sur une approche par bassins versants et aider à définir des balises pour l'octroi de mandats. L'ensemble des éléments mentionnés par les participant(e)s ont permis de composer l'ébauche présentée ci-dessous.

VISION

FAIRE DE LA GESTION NATURELLE DE L'EAU L'APANAGE D'UNE COMMUNAUTÉ INSTITUTIONNELLE QUI SE DONNE LES MOYENS DE MUTUALISER LES EFFORTS DE SES MEMBRES ET QUI RECONNAÎT L'IMPORTANCE DE L'EAU POUR LE REHAUSSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ, AINSI QUE LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA MONTAGNE.

Écho des conférences | Une compréhension commune pour cadrer la démarche de concertation

Les institutions et leurs partenaires ont engagé un dialogue nécessaire concernant la gestion de l'eau et les enjeux qu'ils partagent. La définition commune de certains éléments ci-dessous pourrait aider à baliser les prochaines discussions et interventions :

- Définition d'une vision de l'objet
- Définition d'un intérêt général
- Identification des enjeux
- Élaboration des solutions pour répondre aux enjeux et passer à l'action

Mentionné par Nicolas Milot.

LES CONDITIONS GAGNANTES ET COLLABORATIVES POUR CONCRÉTISER LA VISION

Les discussions ont permis d'identifier cinq conditions nécessaires pour concrétiser la vision. Ces conditions se traduisent ici par des énoncés évocateurs résumant bien l'ambition des participant(e)s.

Adopter une approche proactive

Les participant(e)s souhaitent agir avec diligence. Le succès collectif des institutions en matière de protection de la biodiversité et de la sécurité des usager(-ère)s dépend de leur proactivité, notamment en regard des impacts des changements climatiques. Certain(e)s soulignent que des initiatives concrètes – modifications réglementaires, projets de déminéralisation, création et amélioration d'infrastructures de gestion de l'eau, etc. – doivent être mises en œuvre à court terme.

Poursuivre les efforts de concertation et se doter d'outils adaptés

Afin d'adopter des solutions efficaces qui s'ancrent dans une perspective globale allant au-delà des frontières administratives (à l'échelle du Site patrimonial), les participant(e)s estiment que les efforts de concertation avec les différentes parties prenantes de la montagne doivent être maintenus. Pour soutenir l'action collective, certain(e)s jugent que la démarche de concertation (Rencontres des institutions du mont Royal) doit permettre la planification concertée, l'acquisition de connaissances et le partage de l'information grâce à des outils et des mécanismes adaptés à leurs besoins.

Pour tisser des liens entre les partenaires et de partager de l'information opérationnelle et technique, des participant(e)s ont aussi suggéré l'organisation de visites de terrains suivant la réalisation d'aménagements.

Participer activement aux processus de modifications réglementaires en matière de gestion de l'eau

La bonification de la réglementation municipale concernant la gestion de l'eau (notamment le règlement 20-030) ainsi que l'allègement des mécanismes de demandes d'autorisation sont souhaités par la majorité des institutions du mont Royal. Ces dernières estiment que la réglementation doit permettre aux partenaires d'établir des plans conjoints de gestion de l'eau et de prévoir des actions visant à gérer l'eau sur plusieurs terrains de manière à mutualiser leurs capacités de rétention.

Développer une stratégie de financement

Certain(e)s participant(e)s souhaitent que la portée des subventions municipales et provinciales accordées aux projets d'aménagements liés à l'eau en terrains publics soit étendue aux terrains sous la responsabilité des institutions. D'autres avancent que les budgets des projets d'aménagements devraient inclure des sommes plus importantes afin d'assurer leur exemplarité.

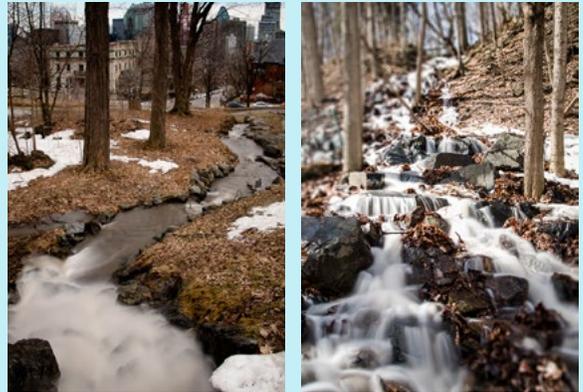
Adopter une approche paysagère et naturelle

Plusieurs participant(e)s reconnaissent le caractère exceptionnel de la montagne et le rôle que joue l'eau dans sa biodiversité et ses paysages. Certain(e)s estiment que les projets favorisant une gestion naturelle de cette dernière doivent être priorités afin de la réintégrer aux paysages. D'autres estiment que les projets à venir dans ce domaine sont aussi l'occasion de planifier des aménagements adaptés aux projections climatiques à long terme et de créer une véritable trame « verte et bleue » sur le mont Royal.

Écho des conférences | Des principes d'aménagement pour favoriser la gestion naturelle de l'eau sur la montagne

Le parc du Mont-Royal intègre des aménagements au caractère naturel qui répondent à certains principes pouvant inspirer les institutions. Quelques-uns d'entre eux permettent de :

- Créer un ensemble de digues et de bassins de rétention mettant les habitats en réseau ;
- Créer des milieux humides à valeur écologique et paysagère ;
- Allonger le parcours des eaux de surface, par exemple en aménageant des fossés sinueux ;
- Freiner la vitesse de l'eau grâce à des enrochements ou des paliers excavés dans le roc ;
- Créer une poésie aquatique dans le but de rehausser l'expérience des usager(-ère)s.



Crédit photo : Martin Montreal in Pictures

Mentionnée par Daniel Chartier.

Constats émanant de l'atelier et occasions à saisir

À la lumière de la synthèse de la rencontre, trois grands constats pour lesquels des pistes de solution sont envisageables sont énoncés dans ce chapitre.

Constat 1 : La planification de la gestion de l'eau doit découler d'une vision commune entre les partenaires de la montagne

Les gestionnaires présent(e)s ont souligné à plusieurs reprises que le manque de vision commune rend difficile la conciliation des perspectives de la gestion de l'eau entre les professionnel(le)s issu(e)s de différents domaines. De projet en projet, la composition des équipes de professionnel(le)s change et l'exercice qui consiste à s'entendre sur des principes communs est à recommencer. Ainsi, les processus de collaboration sont plus longs et la vision de la gestion de l'eau n'est pas similaire pour tous les projets.

Occasion 1 : Adopter une vision commune de la gestion de l'eau sur le territoire du mont Royal

Pour plusieurs, doter les institutions d'une vision commune pourrait non seulement guider les collaborations des professionnel(le)s pour chaque projet, mais aussi rendre les initiatives cohérentes à l'échelle de la montagne. Pour d'autres, cette vision pourrait permettre de rehausser la qualité des aménagements et favoriser une gestion naturelle et intégrée de l'eau. Cette dernière doit être accompagnée de principes issus d'une réflexion concertée et basée sur la science. À cet effet, un comité constitué de représentant(e)s des institutions et d'expert(e)s pourraient être formé pour approfondir les orientations de cette vision commune.

Constat 2 : Une réflexion concertée portant sur la gestion de l'eau doit être poursuivie

Les participant(e)s ont fait mention de plusieurs projets structurants liés à la gestion de l'eau qui sont en cours d'élaboration par les institutions. Durant cette période charnière, leurs représentant(e)s estiment qu'elles gagneraient à mener des recherches conjointes ou à partager de

l'information et des données existantes.

À titre d'exemple, certain(e)s souhaiteraient que des analyses détaillées des bassins versants soient conduites et mises à la disposition des gestionnaires, et d'autres estiment que le partage de bons coups et d'apprentissages entre les institutions pourrait bonifier leur planification. Afin de compléter leurs réflexions, des participant(e)s estiment que des activités de concertation réunissant des experts externes comme Ouranos et le service de l'eau de la Ville de Montréal doivent être poursuivies.

Occasion 2 : Doter la démarche de concertation d'outils collaboratifs et de mécanismes de partage de l'information efficaces

Un projet de partage des connaissances et des données portant sur l'eau à travers une plateforme en ligne commune aux institutions sur le mont Royal pourrait faciliter l'accès aux données, ainsi que permettre d'accélérer l'acquisition de connaissances et d'accroître les collaborations et la performance des projets actuels et futurs. Un tel outil pourrait permettre de transmettre de l'information portant sur la réglementation et de rendre disponibles des données portant sur l'écoulement des eaux et l'état des milieux naturels, ainsi que des documents de planification.

Constat 3 : La complexité du mont Royal appelle au développement d'outils réglementaires adaptés au contexte de la montagne en matière de gestion de l'eau

Les enjeux réglementaires sont au cœur des discussions entre les participant(e)s. Selon ces dernier(-ières), le règlement 20-030 de la Ville de Montréal portant sur la gestion de l'eau, applicable à l'ensemble du territoire montréalais, ne prend pas en compte les spécificités du territoire du mont Royal. En effet, certaines des dispositions du règlement nuirait à la mutualisation des efforts visant à retenir l'eau sur la montagne. Par conséquent, certain(e)s gestionnaires doivent envisager la réalisation d'infrastructures de rétention de grande envergure sur de petites surfaces, ce qui entraîne des coûts importants.

Occasion 3 : Lancer une démarche collaborative de modification réglementaire réunissant la Ville de Montréal et les institutions de la montagne

Certain(e)s participant(e)s ont souligné l'ouverture de la Ville de Montréal à adapter le règlement 20-030. Dans le but d'assurer que le processus de modification soit concerté et entamé à court terme, les institutions pourraient amorcer une réflexion collective avec la Ville à travers une série de rencontres organisées dans les prochains mois. Ces dernières pourraient avoir pour objet de cerner précisément les enjeux pour lesquels le règlement en vigueur est contraignant, d'étudier les mécanismes de demande d'autorisation dans le but de les alléger, ou encore, d'éclairer chacune des parties prenantes sur leurs responsabilités vis-à-vis du partage des volumes d'eau à retenir sur les terrains.

Partenaires de la communauté de pratique

Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal • Université McGill • Société québécoise des infrastructures • Ministère de la Défense nationale du Canada • HEC Montréal • Université de Montréal • Collège Jean-de-Brébeuf • Polytechnique Montréal • Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal (cimetière Notre-Dame-des-Neiges) • Centre universitaire de santé McGill • Hôpital général de Montréal • Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de Grâce • Bureau du Mont-Royal • Conseil régional de l'environnement de Montréal • Table de concertation régionale du Haut Saint-Laurent et du Grand-Montréal • Ouranos

Références :

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre. (2023). Gestion intégrée de l'eau. Repéré à : <https://www.cobali.org/centre-dinformation/gestion-integree-de-leau/>

Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François. (2011). [Guide de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'intention des municipalités.](#)

Repéré à : <https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2016/11/Guide-municipalit%C3%A9s.pdf>

Les Amis de la montagne. (2011). L'entrée Peel du parc du Mont-Royal, un accès à découvrir. Repéré à : <https://www.youtube.com/watch?v=mtqBap-iRW4>

Office de consultation public de Montréal. (2008). Liste de documentation - Projet du Parc du Mont-Royal - Aménagement de l'entrée Peel. Repéré à : <https://ocpm.qc.ca/fr/consultation-publique/mont-royal-reamenagement-secteur-lentree-peel/documentation>

Ouranos. (2020). Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour les régions de Montréal et Laval. Repéré à : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/lutte_contre_changements_climatiques/fiches_syntheses_regionales/FIC_Ouranos_MontrealLaval.pdf

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. (2023). Boîte à outils plan directeur de l'eau (PDE). Repéré à : <https://robvq.qc.ca/boite-a-outils-pde-index/boite-a-outils-pde-aide-memoire-pde/>

Ville de Montréal. (2020). Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales - 20-030. Repéré à : https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/reglement_20-030.pdf

Ville de Montréal. (2012) Atlas du paysage du mont Royal. Repéré à : <https://ville.montreal.qc.ca/siteoffieldumontroyal/atlas-paysage-outil-reference>